

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0138-18A070/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0138-18A070

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
QCN-8-41242

Buyer ID - Id de l'acheteur
QCN039
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Titre : Dégivrage Antigivrage Aéronefs Bagotville

AMENDEMENT 003

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.9 Limitation financière

SUPPRIMER :

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de ~~150,000.00 \$~~, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

INSÉRER :

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **750,000.00 \$**, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

*****TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS*****